



Journal Homepage: - www.journalijar.com

INTERNATIONAL JOURNAL OF ADVANCED RESEARCH (IJAR)

Article DOI: 10.21474/IJAR01/16702
DOI URL: <http://dx.doi.org/10.21474/IJAR01/16702>



RESEARCH ARTICLE

STIGMATISATIONS ETHNIQUES ET VIOLENCE TERRORISTE EN AFRIQUE : APPROCHE PAR LA DIPLOMATIE PREVENTIVE

Aziale Komlan Agbetoézian
Université de Kara - Togo.

Manuscript Info

Manuscript History

Received: 20 February 2023
Final Accepted: 24 March 2023
Published: April 2023

Key words:-

Preventive Diplomacy, Violent
Extremism, Identity, Peace, Recognition,
Ethnic Stigmatization, Terrorism

Abstract

This article is a contribution to the analysis of the phenomenon of violent extremism and, beyond that, of the terrorist violence that continues to gain ground in Africa. We have analysed this phenomenon in relation to ethnic stigmatization, based on the principle that these are part of the logic of denial, of the denial of recognition suffered by certain communities. The consequence of such contempt is the withdrawal of identity, the most likely horizon of which is the cultivation or development of violent extremism. The challenge of this article is therefore to think of solutions, at the same time, to ethnic stigmatization and violent extremism from a reading of the principles of preventive diplomacy in the light of theories of recognition.

Copy Right, IJAR, 2023.. All rights reserved.

Introduction:-

L'extrémisme violent et la violence terroriste sont des réalités qui, en Afrique comme partout ailleurs, se nourrissent du rejet, des frustrations des individus et des groupes qui estiment que leur existence et leurs droits ne sont pas pris en compte dans l'existence collective. Si, pendant longtemps, un tel rejet était lié à un handicap, à une maladie ou infection, à une conviction religieuse ou politique exprimée et assumée, il faut reconnaître également que l'appartenance ou non à une ethnie constitue l'un des motifs les plus anciens de stigmatisations dont sont victimes des groupes sociaux. Ces groupes ethniques, dans la plupart des cas minoritaires, en quête d'une visibilité sociale, peuvent devenir des cibles de manipulations idéologiques avec pour horizon la promesse de correction de l'injustice dont ils sont victimes. Ces idéologies, aussi bien religieuses que politiques, peuvent se retrouver à secréter des troubles sociaux, des guerres civiles, des violences sous toutes ses formes. La forme la plus répandue aujourd'hui est la violence terroriste qui ne cesse de gagner du terrain en Afrique de l'ouest, et qui met au défi les différents gouvernements et institutions, aussi bien nationales, sous régionales, régionales et internationales dont l'ambition est la sauvegarde de la paix et de l'harmonie sociale. Dans ce sens, plusieurs stratégies sont mises en branle en vue de trouver la formule juste de prévention, de résolution et de rétablissement de la sérénité des différentes populations. La diplomatie préventive est l'une des stratégies visant à pister et à déceler les germes de la violence en vue d'agir dans le sens de la paix.

Quelles sont les causes des stigmatisations ethniques dans la sous-région ouest africaine ? Dans quelles mesures ces stigmatisations constituent un terreau favorable à la culture de l'extrémisme violent et de la violence terroriste ? Comment fonder la diplomatie préventive en vue d'en faire le cadre où peuvent être pistés et analysés les germes de la violence avec pour horizon la réalisation de la paix sociale ?

Corresponding Author:- Aziale Komlan Agbetoézian
Address:- Université de Kara - Togo.

Notre hypothèse est que la diplomatie préventive, pour être efficace dans la lutte contre les stigmatisations ethniques, doit s'appuyer sur les trois modèles de la reconnaissance dont le principe est à la fois éthique et juridique. Cela sous-entend une réelle implication des différents groupes ethniques dans la manière d'envisager leurs rapports aux autres. Nous inscrirons notre argumentation dans le cadre des théories de la reconnaissance. À cet effet, dans la première partie, nous procéderons non seulement à un recadrage du débat sur les contours du concept et de la réalité des ethnies en Afrique, mais aussi à une analyse des causes des stigmatisations ethniques sur la base des expériences historiques des groupes ethniques. Dans la deuxième partie, nous montrerons le lien entre ses stigmatisations et l'extrémisme violent en Afrique de l'ouest. Dans la troisième partie, tout en interrogeant l'approche actuelle de la diplomatie préventive, nous proposerons quelques pistes permettant de la rendre plus efficace dans la lutte contre les stigmatisations ethniques et l'extrémisme violent.

De la réalité des ethnies à la stigmatisation

La réalité des ethnies en Afrique¹

La définition de l'ethnie constitue une difficulté en Afrique compte tenu de tous les drames dont elle a été le centre dans l'histoire du continent, au point où le simple fait d'en parler tend à réveiller des susceptibilités. La première difficulté vient de toutes les manipulations au centre desquelles l'ethnie s'est retrouvée dans le contexte de la colonisation où la logique du colon était de diviser les ethnies pour empêcher les populations de s'unir dans la lutte pour la décolonisation et les indépendances. Malheureusement, beaucoup de pays n'ont pas réussi à exorciser cette logique de la division : beaucoup de partis politiques formés autour des ethnies ont gardé leurs orientations. La conséquence, c'est qu'au-delà de la manipulation politique, l'ethnie est elle-même devenue, paradoxalement, une des causes essentielles de la stigmatisation ethnique et du rejet de certaines communautés.

La deuxième difficulté est liée aux conflits, que ce soient armés ou non, qu'on a connu dans certains pays. De la Côte d'Ivoire à la Sierra Léone en passant par la Centrafrique, le Rwanda, l'Ouganda..., la question ethnique revient à un niveau plus ou moins important des causes. La troisième difficulté est liée au fait que pendant longtemps, certains régimes se sont appuyés sur l'opposition des ethnies pour se consolider et durer. En attendant de revenir dans la section suivante sur le lien que cette division ethnique entretient avec les stigmatisations ethniques aujourd'hui, nous pensons que ces événements ont également un lien très étroit avec la réticence à aborder la question ethnique.

À propos justement de la difficulté à définir l'ethnie, deux tendances essentielles se dégagent : une première qui semble rejeter l'existence réelle de l'ethnie, ne voyant en elle qu'une vue de l'esprit visant à entretenir un flou autour des différents groupes identitaires qui composent les pays. La deuxième catégorie regroupe ceux qui ont une approche plus réaliste de l'ethnie. Pour ceux-ci, l'ethnie, loin d'être une vue de l'esprit, désigne plutôt une entité culturelle et sociale qui apparaît comme « une étape essentielle dans la construction et dans la structuration de tout groupe ou communauté humaine ». Elle désigne donc « une entité, un groupe qu'on peut aisément et matériellement distinguer d'autres entités culturelles et politiques que sont par exemple le clan, la tribu, la nation, l'État » (K. Aziale et E. Dadja, 2022, p. 5)

En nous inscrivant dans l'approche réaliste de l'ethnie, nous pensons que la différence qu'on fait avec les autres entités relève plus des discussions d'écoles qui ont meublé l'histoire des sciences sociales. Cependant, en faisant un effort de classification en termes du nombre d'individus, d'espace occupé et du sentiment d'appartenance, on peut conclure que c'est d'abord la famille qui vient en premier. Ensuite, vient le clan qui est un regroupement à une moindre échelle de familles ayant en commun un ou des ancêtres et la conscience de partager un patrimoine historique. En troisième position vient la tribu qui est plus élargie parce que regroupant des clans (Ibid). Et c'est le regroupement des tribus qui donne l'ethnie qui, selon Paul Mercier (1961, p. 65), est un « groupe fermé descendant d'un ancêtre commun ou plus généralement ayant une même origine, possédant une culture homogène et parlant une langue commune ».

Trois constantes se dégagent de cette définition et nous permettent d'avoir une idée plus claire de l'ethnie. La première constante, physiologique, « serait à l'origine familiale et évoluerait avec le temps sous forme de faisceaux qui, malgré la multiplicité des rayons, garde immuable un fond qui résiste aux aléas sociaux et historiques » (K.

¹ Dans cette section, nous nous sommes appuyés fondamentalement sur un article que nous avons copublié avec Dadja Essolizam « Diversité ethnique et identité nationale en Afrique », dans *Uirtus*, Revue internationale des Langues et Sciences sociales, Vol. 2, N°2, août 2022 ISSN 2710-4699 Online, p. 13-23. ·

Aziale et E. Dadja, 2022, p. 6). La deuxième, Culturelle, renvoie à un « ensemble de valeurs, de comportements et de croyances qui ont survécu aux contingences historiques et aux influences spatio-temporelles par le biais de l'éducation » (Ibid). La troisième constante est linguistique et a la particularité de favoriser le rapprochement des individus et de consolider les relations humaines.

C'est précisément au regard de ces constantes que les politiques en arrivent à une reconnaissance juridique des différentes entités qui constituent un État. Jean Baptiste Mbonabucya (1998, p. 19) montre que « l'identité ethnique est un critère qui permet de regrouper l'ensemble des personnes qui partagent cette identité dans un même groupe ethnique ». Pour lui, deux conditions sont prises en compte dans l'identification de ce qu'il appelle les groupes de base : la reconnaissance institutionnelle et une organisation précise du groupe. Cependant, pour des raisons de commodité, « Les nouvelles autorités rwandaises ont décidé de ne plus mentionner l'identité ethnique sur les documents officiels » (Ibid).

N'est-ce pas là une façon de contourner le problème au lieu de le résoudre définitivement ? Si l'ethnie fait partie de ce qui définit l'identité d'un individu ou d'un groupe, refuser de la nommer ou feindre de l'ignorer n'est-il pas une façon commode de mutiler cette identité ? En somme, au lieu de pratiquer la politique d'autruche, ne doit-on pas aller au fond pour exorciser les germes des discriminations dans l'inconscient collectif en agissant sur les stéréotypes que draine telle ou telle appellation ? Ces préoccupations nous amènent à nous interroger sur les causes véritables des stigmatisations ethniques.

Les causes des stigmatisations ethniques

De façon générale, La stigmatisation s'inscrit dans un processus de négation et de rejet d'un individu ou d'un groupe social sur la base de préjugés, de stéréotypes, voire d'une ou de différences réelles ou imaginaires, avec pour visée de nuire ou de priver de certains avantages collectifs. Les causes d'un tel rejet sont multiples et peuvent prendre des formes parfois très subtiles. D'une société à l'autre également, les stigmatisations ne sont pas les mêmes. Le premier élément qui draine l'idée de stigmatisation, s'agissant des ethnies, réside dans la définition étymologique du concept.

En effet, le concept d'ethnie vient d'ethnos. Originellement, il désigne les peuples qui n'ont pas le modèle politique et social de la Cité-État, c'est-à-dire la polis. Quant aux termes anglais ethnie et ethnicity ainsi que les mots français correspondants, ethnique et ethnicité, il signifiait gentil, c'est-à-dire le nom que les juifs et les chrétiens donnaient aux païens. « Dans son premier usage anglais, ethnie avait ce même sens d'impie. Ainsi, dans le Léviathan, Hobbes exhorte les chrétiens convertis à se soumettre à leurs gouvernants ethniques, c'est-à-dire non croyants » (M. Martiniello, 1995, p. 14). En se fiant à cette définition, le concept drainerait une certaine idée de négation du groupe auquel il renvoie.

Mais au-delà de ce qui précède, nous avons identifié sept autres causes qui se révèlent en même temps comme des manifestations des discriminations ethniques. La première cause identifiée vient de l'histoire même des peuples. Quand on se réfère à l'histoire de peuplement de la plupart des pays africains, elle est faite de mouvement migratoire à grande ou petite échelle. Ceux qui, généralement se réclament autochtones ne sont en réalité que des groupes dont l'installation à un endroit remonte à plus loin que ceux qui sont considérés comme des étrangers. Or, c'est justement sur la base de cette ancienneté que certains, se prévalent propriétaires des terres, sont amenés souvent à priver les autres du droit de possession et des avantages y afférents. Ce refus de posséder des terres devient, dans la plupart des cas, des causes de discrimination et de tensions entre les populations. Cela peut même aller au point où, dans certains pays, on refuse des privilèges, des droits à certains groupes ethniques qui ont du mal à vraiment intégrer leur cadre de vie. Les peuhls, qui constituent l'un des groupes les plus nomades en Afrique, sont confrontés à ces formes de rejet dans la plupart des pays de la sous-région ouest africaine.

En plus de ces migrations anciennes, on observe à l'intérieur de certains pays des migrations d'ordre économique qui créent par endroit des déplacements de certains groupes ethniques, totalement ou en partie. Au Togo par exemple, la difficulté de pratiquer certaines formes de culture, à cause principalement du relief, a contraint certains groupes ethniques à se déplacer en masse vers d'autres régions du pays. Aujourd'hui, l'accroissement démographique fait que ceux qui avaient par exemple beaucoup de terre à offrir, ou même à vendre, se sont retrouvés sans terre de culture. Cela finit par pousser certaines populations à opter pour des mesures discriminatoires vis-à-vis de ceux qui sont considérés comme des migrants. Au Togo par exemple, l'ethnie la plus visée par de telles tendances discriminatoires est celle Kabyè.

Les différences morphologiques constituent souvent des prétextes qui sont évoqués pour justifier le rejet de certains groupes ethniques. Loin d'être dans une approche physiologique de l'ethnie, il faut reconnaître que plusieurs traits physiologiques peuvent être communs aux membres d'un groupe ethnique. Ces traits ne sont pas forcément essentiels, mais peuvent provenir soit du climat, soit du relief. On peut voir à cet effet, des membres d'une ethnie, parce qu'ils sont spécialisés dans la forge par exemple, développer des aptitudes physiologiques que les autres n'ont pas. Ceux qui vivent dans les montagnes peuvent également avoir des traits que ceux qui vivent dans les plaines n'ont pas. Il faut, à cet effet, éviter de penser que ces traits sont naturels. Malheureusement, on a vu dans l'histoire des pays des discours discriminatoires autour de tel ou tel trait spécifique à un groupe. Si on n'y prend garde, certains de ces discours, très radicaux, peuvent conduire au rejet systématique de certaines ethnies ou groupes sociaux.

L'économie est une cause très importante de la discrimination. Dans certains pays de la sous la région ouest africaine, certains groupes sociaux se sont spécialisés dans certaines activités économiques qui, avec les mutations sociales, sont devenues des activités importantes dans le paysage économique de leurs pays. Ces activités finissent par conférer un prestige social à ceux qui l'exercent et leur permettent d'avoir une situation économique au-dessus de la moyenne dans l'organisation de la société. La deuxième cause d'enrichissement ou d'érection d'une bourgeoisie sociale est l'effet de la reproduction sociale qui fait que les enfants issus des parents aisés ont le privilège d'avoir non seulement un cursus scolaire qui les favorise, mais aussi les destine à occuper des places de choix dans l'organisation sociale. En plus, on sait que dans certains pays, certaines ethnies ont été plus favorisées économiquement que d'autres parce qu'elles sont celles du chef de l'État. Le souci de conservation du pouvoir a amené certains chefs d'État à mobiliser les ressources de l'État en faveur de leurs plus proches collaborateurs qui sont généralement de leurs ethnies. Quand on sait le lien étroit qu'entretient le pouvoir politique avec le pouvoir économique, on comprend que l'enjeu qui est derrière la mobilisation des ressources de l'État est la préservation du pouvoir politique.

Le lien avec la discrimination est dans les deux sens : elle peut être dirigée contre les plus aisés s'ils sont minoritaires ; l'autre schéma est la généralisation du rejet social vis-à-vis de ceux qui, bien qu'appartenant à l'ethnie favorisée, ne profitent pas forcément des retombées de sa supériorité économique. Ils ont du mal à être acceptés par les autres qui voient systématiquement en eux des privilégiés. L'autre schéma est que ceux de l'ethnie privilégiée, en se constituant en une bourgeoisie économique et/ou intellectuelle, réduisent les autres au rôle de subalternes, en bloquant toutes les voies d'accès aux fonctions prestigieuses. Dans la plupart des pays qui ont connu cette pratique, il suffit de faire la cartographie des ethnies en rapport avec les postes administratifs clés pour se rendre compte de la discrimination sur des bases ethnico-économiques. Les frustrations issues de cette pratique ont conduit à des tensions sociales dans certains pays.

La langue est également l'un des facteurs du rejet dans la plupart des pays. L'un des critères majeurs qui doivent présider au choix des langues officielles doit être le nombre de ceux qui la parlent sur le territoire. Malheureusement, dans certains pays, certaines langues ont été privilégiées parce qu'elles sont celles des responsables les plus influents. Certaines ethnies, qui sont pourtant majoritaires, vivent cela comme une injustice, une discrimination vis-à-vis de leurs langues. Parler certaines langues sur certains territoires est un privilège et confère un prestige social dont ne jouissent pas ceux qui ne la parlent pas. La langue, qui est un facteur d'unité sociale, se mue en un instrument de domination et de rejet, en créant des référents identitaires viciés.

Aussi paradoxale que cela puisse paraître, la religion constitue l'un des facteurs importants de discrimination. Dans certaines régions, on n'hésite pas à identifier, mieux à réduire certaines ethnies à la religion réduction la plus pratiquée. Au Togo par exemple, on en arrive à identifier systématiquement les Tems à l'islam. Au Burkina Faso, les Yarse sont considérés comme « étrangers » et musulmans alors que les Moose sont perçus comme des « autochtones » et des animistes (A. Kouanda, 1989, p. 127). Or, selon les pays, certaines religions sont mal perçues. Identifier une ethnie à une religieuse mal perçue participe à une tentative de créer dans l'inconscient collectif une méfiance à l'égard de cette ethnie, en les livrant presque à la vindicte populaire.

La politique constitue, dans les décennies précédentes l'un des catalyseurs des discriminations ethniques. Dans la plupart des pays qui ont connu cette pratique, les ethnies n'ont des raisons de se détester que lorsque le facteur politique entre en jeu. Dans ce sens, l'ethnie est récupérée et mise en avant par l'homme politique. Il est vrai que ces dernières années, il y a une pudeur et une grande réticence à évoquer publiquement le facteur ethnique dans les

mobilisations politiques. Mais dans les coulisses, ce facteur est subtilement distillé, secrètement entretenu en vue de maintenir des clivages favorables, surtout en période électorale.

Un autre facteur dont on ne parle pas assez, mais dont on a conscience, est relatif aux manipulations extérieures. Que cela vienne directement des puissances occidentales elles-mêmes, des réseaux d'intérêt, ou des intérêts des entreprises qui sont installées sur les territoires, les ethnies sont des ficelles qu'on récupère facilement.

Ce qui est commun à ces sept causes, qui ne sont pas exhaustives, ce sont les dangers auxquels on expose les populations. Car, des discriminations aux frustrations et réactions, le lien est vite fait. Les réactions peuvent prendre des formes multiples, allant des replis identitaires à l'endurcissement idéologique, mais aussi à l'extrémisme, même sous des formes très violentes. C'est à l'analyse de ces liens que nous consacrons la section suivante.

Stigmatisations ethniques et violences

De façon générale, la violence désigne l'acte par lequel on agit sur un individu ou un groupe en vue de lui imposer une certaine conduite contre son gré. En se fiant à son origine latine *violentia*, lui-même issu de *vis* (force), c'est-à-dire « traiter avec brutalité », « transgresser », la violence est souvent associée à l'usage de la force, soit physique ou psychologique à laquelle on soumet l'individu ou le groupe qui en est victime. Dans le cadre de la présente analyse, s'il est vrai que derrière toute discrimination il y a l'expression d'une forme de violence, il est aussi vrai que celui qui subit la violence peut développer des réactions « violentes » vis-à-vis de son agresseur. En s'inscrivant dans la logique de la « guerre des dieux » chère à Max Weber, Amin Maalouf montre dans son ouvrage à titre évocateur, Les identités meurtrières, qu'une identité étouffée, trouve d'autres moyens plus subtils de s'affirmer, de se poser en face des autres identités.

Les discriminations dont sont victimes les ethnies, qui constituent un pan important de l'identité des individus et des groupes sociaux, peuvent les amener à développer des moyens ou des stratégies de survie qui peuvent devenir dangereux pour la paix sociale. Même si nous vivons dans des sociétés très ouvertes les unes sur les autres, il faut reconnaître qu'il existe des repères auxquels l'individu se réfère presque systématiquement dans ses choix sociaux, dans le choix qu'il fait des valeurs qui moulent le comportement des individus dans la société où il vit. Ces choix sont la plupart du temps mus par son éducation, son paysage mental qui s'enracine dans ses origines les plus profondes. Ce que nous mangeons, nos choix vestimentaires, notre manière de penser, d'agir, de sentir et de comprendre les faits qui se déroulent autour de nous trouvent leurs explications, donc leurs motivations dans ces valeurs de références. Que nous le voulons ou pas, que nous l'admettons ou pas, il y a toujours au plus profond de chacun, ce terreau au regard duquel se comprend sa manière d'être de tous les jours. Ce terreau, qui peut être la somme d'une multitude d'influence, définit notre identité qui n'est jamais figée. Elle est dynamique tout en conservant un fond qui ne peut être monnayé par quoi que ce soit. C'est la raison pour laquelle une identité attaquée trouve toujours un moyen pour s'affirmer, pour s'exprimer.

En inscrivant donc les discriminations dans le registre du rejet, de la négation, du refus de reconnaissance de l'existence ou de la valeur d'un individu ou d'un groupe, l'on comprend alors le lien entre la discrimination et le repli identitaire, donc entre les discriminations et le développement des tendances extrémistes. En fait, l'individu ou le groupe ne se replie sur lui-même que pour se protéger et survivre aux tentatives de néantisation par d'autres groupes. Pour comprendre notre argumentation, intéressons-nous un tout petit peu aux théories de la reconnaissance.

En effet, selon E. Ferrarese, E. (2009), « La théorie de la reconnaissance souligne qu'il ne saurait exister de justice sociale si les individus ne sont pas reconnus et valorisés socialement ». Si avec Hobbes on était dans la logique de la lutte pour l'existence, avec Hegel, on est passé dans la logique de la lutte pour la reconnaissance dont l'horizon, pour l'individu est l'élargissement des formes de conscience individuelle. Ces formes évoluent du cercle familial à la société dans son ensemble. Dans le cercle familial, ce dont l'individu a besoin, c'est l'affection qui n'est que l'expression de sa reconnaissance par les autres. Ce besoin des autres, de leurs affections, et par conséquent de leur reconnaissance, est constitutif de l'homme, de la conscience qu'il a de lui. Pour Axel Honneth (2002, p. 163), « ce qui est nié ici, c'est la capacité même du sujet à disposer librement de son propre corps ». La conséquence de cette négation est la destruction chez le sujet de « la confiance en soi-même »(Ibid).

Le deuxième niveau de reconnaissance est social : l'individu est porteur d'un certain nombre de droit dont la prise en compte est synonyme non seulement du respect des droits, mais aussi et surtout de sa dignité. On ne le reconnaît pas ainsi comme un simple sujet de droit, mais comme celui à qui on reconnaît le même degré de responsabilité

morale que les autres. Pour Honneth (2002, p. 164), ce déni à l'individu de la responsabilité morale induit une profonde blessure « dans son attente intersubjective d'être reconnu comme un sujet capable de former un jugement morale ». La dernière forme d'humiliation, qui est caractéristique de la non reconnaissance de la dignité ou de l'honneur de l'individu, est son invisibilité social, expression de l'incapacité ou du refus de la société à le reconnaître à sa juste valeur. Dans ce sens, l'individu a du mal à rentrer dans les standards établis par la société, ce qui crée chez lui une dépréciation de l'image sociale qu'il se fait de lui-même.

La conclusion à laquelle parvient Honneth (2002, p. 165) est très significative de l'importance du besoin de reconnaissance inhérent à l'homme : « l'expérience de l'abaissement et de l'humiliation sociale menace les êtres humains dans leur identité, tout comme les maladies les menacent dans leur existence physique ». Charles Taylor (1997, p. 41-42) s'inscrit dans cette logique lorsqu'il affirme :

La non-reconnaissance ou la reconnaissance inadéquate peuvent causer du tort et constituer une forme d'oppression, en emprisonnant certains dans une manière d'être fautive, déformée et réduite. (...) Dans ces perspectives, le défaut de reconnaissance ne trahit pas seulement un oubli du respect normalement dû. Il peut infliger une cruelle blessure, en accablant ses victimes d'une haine de soi paralysante. La reconnaissance n'est pas simplement une politesse que l'on fait aux gens ; c'est un besoin humain vital.

C'est justement parce que ce besoin est vital qu'il induit une réaction de repli dont la visée est de se protéger. Aujourd'hui, ce repli se mue facilement à une sorte d'extrémisme visant à mettre en exergue le pan de l'identité qui est mis en danger ou qui est menacé de disparition, de négation. Si certaines formes d'extrémisme peuvent se muer en une violence physique qu'on exerce sur l'autre pour l'amener à changer d'attitude, d'autres peuvent prendre des formes très vicieuses qui mettent à mal le vivre-ensemble.

S'agissant des ethnies, le repli peut conduire à un retrait de la vie socio-politique avec pour conséquences la culture de la haine et de la violence comme mode d'expression des opinions. La violence peut devenir aveugle, pathologique, conséquence d'un désir de changement ou de réorientation de la logique sociale fondée sur le besoin dechaque acteur de voir sa culture, son identité, ici son ethnie, prendre le dessus. Selon David Apter (1988, p. 24), cette violence naît de « la contradiction entre innovation et marginalisation ». S'agissant de l'innovation, nous sommes en présence d'un désir de passer à un nouvel ordre social qui ne manque pas à un moment donné de créer des frustrations, c'est-à-dire de conduire à la marginalisation de certains. La violence devient alors une réaction au risque de se voir marginaliser. Pour Amartya Sen (2007, p. 16),

Bon nombre de conflits ou d'actes barbares sont alimentés par l'illusion d'une identité unique, qui ne peut faire l'objet d'un choix. L'art de distiller la haine se cache bien souvent derrière le pouvoir quasi magique d'une identité prétendument dominante qui étouffe les autres possibilités d'affiliation et dont les dehors belliqueux inhibent les sentiments de bienveillance et de compassion que nous pourrions (avoir en) temps normal. Il peut en résulter une violence élémentaire et frustrante, ou encore plus pensée comme le terrorisme.

C'est dire que l'ethnie, qui est une composante essentielle de l'identité des différents groupes qui constituent la société, apparaît comme un élément clé d'identification qui permet de se repérer socialement, de vivre leurs valeurs communes qu'ils partagent avec leurs communautés de base. Commentant le titre d'un de ses ouvrages, A. Maalouf (1998, p. 187) affirme:

J'ai failli donner à cet essai un titre double : les identités meurtrières, ou comment apprivoiser la panthère. Pourquoi la panthère ? Parce qu'elle tue si on la persécute et qu'elle tue si on lui laisse libre cours, le pire étant de la lâcher dans la nature après l'avoir blessée. Mais la panthère, aussi, parce qu'on peut l'apprivoiser, justement.

C'est dire que l'extrémisme violent n'est pas une fatalité ; il n'est qu'une déviance dans les relations sociales et dans la dynamique des rapports entre les différents groupes sociaux et, au-delà, des différentes ethnies vivant sur le même territoire. Comment alors mettre à contribution la diplomatie préventive pour anticiper les stigmatisations et lutter efficacement contre l'extrémisme violent dans toutes ses formes et manifestations ?

Prévention des stigmatisations ethniques et de l'extrémisme violent dans le contexte de la lutte contre le terrorisme

La diplomatie préventive est née des efforts pour anticiper et prévenir les conflits auxquels font face les sociétés. Le terme a été utilisé pour la première fois en 1961 par Dag Hammarskjöld pour définir les opérations de maintien de la paix, a pour objet « d'éviter que des différends ne surgissent entre les parties, d'empêcher qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert et, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible » (Agenda pour la paix, 1992, p 6). Le 18 décembre 1992, l'Assemblée générale adopta la Résolution 47/120 intitulée Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes. Cette Résolution énonça quelques principes directeurs de la diplomatie préventive : règlement pacifique des différends, alerte rapide et collecte d'informations, établissement des faits, mesures de confiance, assistance humanitaire et participation de l'Assemblée générale à la diplomatie préventive.

Comment concilier alors ces principes de la diplomatie préventive avec les trois modèles de la reconnaissance pour prévenir, d'une part, les conflits ethniques et, d'autre part, éviter que les stigmatisations ethniques deviennent un cadre de fécondation de l'extrémisme violent ?

La première voie que nous proposons est de pister et d'identifier les velléités de stigmatisation, surtout en mettant à contribution les communautés : les diagnostics des experts perdent souvent de vue les spécificités des communautés, vu qu'ils sont tentés par la logique de la généralisation. La formule trouvée par le Togo est la création d'un Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV). Le but de ce comité est de former des agents qui sont ensuite déployés dans les différentes préfectures pour vivre au quotidien avec les populations. Cette proximité leur permet d'identifier très rapidement les facteurs de vulnérabilité, d'agir là-dessus en vue d'éviter d'exposer les populations à toute forme de manipulation dont le but est de les radicaliser.

La deuxième piste est d'analyser les velléités ou les facteurs de vulnérabilité des populations à partir du contexte global des États, tout en ne perdant pas de vue la facilité qu'ont les populations d'entrer en contact et de s'influencer. Le principe est qu'aucune société ne vit plus en autarcie et, pour comprendre les difficultés auxquelles elles font face, on ne peut le faire qu'en l'intégrant dans la dynamique globale des sociétés. Les sociétés n'ont pas les mêmes expositions aux influences extérieures ; elles n'ont pas non plus les mêmes attentes et les mêmes capacités à faire face aux défis de développement qui s'imposent à elles. Tous ces éléments sont à prendre en compte dans l'effort d'analyse de leur degré d'exposition aux facteurs de vulnérabilité.

La troisième piste est de penser les solutions adéquates en prenant en compte les dimensions éthiques et juridiques ; à cet effet, il s'agit de donner une place de choix à la transmission des valeurs humanistes, avec pour horizon la culture de la tolérance. La prévention de l'extrémisme sous toute ses formes ne saurait faire économie de l'éducation aux valeurs qui fondent l'humain et dont le respect prédispose à poser des actions visant à les nier. Cette éducation, qui doit commencer dans le cercle familial et se poursuivre dans les institutions éducatives, doit identifier et mettre l'accent sur les limites à ne pas franchir dans les relations interhumaines. Mais doit-on, à cet effet, parier sur la bonne foi de l'homme ?

Kant (2002, p. 11) disait que l'homme est taillé dans un bois si courbe qu'il ne peut être recadré et canaliser dans ses actes que par le droit. Il s'agit, dans ce sens, de faire de la protection de l'individu, mais aussi des groupes ethniques (et, au-delà, des identités) la fin des choix et actions publiques. Autre chose est de penser les valeurs, autre chose est d'amener les hommes à les intégrer dans leur relation aux autres. En allant vers le droit, il s'agit de trouver des mécanismes contraignants permettant de traduire les valeurs en actions, en vue de protéger les droits des citoyens issues des communautés.

La quatrième piste est de faire de la réflexion sur les rapports entre les ethnies une réalité dans les États, ce qui n'est pas vraiment le cas dans la plupart des pays : l'ethnie est ce dont personne ne veut parler de peur de choquer les susceptibilités malgré sa prégnance dans les choix et actions publics. Il faut impérativement poser, de façon publique, les débats relatifs à la gestion des communautés, légiférer autour en tenant compte de la spécificité de chaque pays. Cela permettrait d'éviter toute ambiguïté dans la prise des décisions et dans l'orientation à donner à l'action publique vis-à-vis des communautés. Ce que doivent viser fondamentalement ces actions, c'est la liberté des individus, peu importe leur communauté d'origine. La reconnaissance et l'effectivité des libertés prémunissent contre les frustrations qui prédisposent à la radicalisation et à l'extrémisme.

La dernière piste que nous proposons, dans le cadre de cet article, est de lutter efficacement contre les vulnérabilités, surtout d'ordre économique. Le principe de solidarité doit être privilégié tout en évitant de créer d'autres injustices à l'endroit des autres communautés. Lutter contre les vulnérabilités économiques, c'est créer des conditions favorables à l'épanouissement économique des populations ; c'est aussi et surtout créer des conditions d'égal accès aux ressources. Cela implique que les conditions d'accès aux postes de responsabilité et à la fonction publique par exemple ne diffèrent pas d'une ethnie à l'autre.

À ce niveau, notre approche n'est pas de créer des mesures discriminatoires pour corriger des injustices déjà commises, mais d'aller à des lois qui préservent, dans le présent et dans l'avenir, du déni de droits des individus et des communautés. Dans ce sens, Amin Maalouf (2007, p. 195-196) affirme :

Toute pratique discriminatoire est dangereuse, même lorsqu'elle s'exerce en faveur d'une communauté qui a souffert. Non seulement parce qu'on remplace ainsi une injustice par une autre, et qu'on renforce la haine et la suspicion, mais pour une raison de principe plus grave encore à mes yeux : tant que la place d'une personne dans la société continue à dépendre de son appartenance à telle ou telle communauté, on est en train de perpétuer un système pervers qui ne peut qu'approfondir les divisions; si l'on cherche à réduire les inégalités, les injustices, les tensions raciales ou ethniques ou religieuses ou autres, le seul objectif raisonnable, le seul objectif honorable, c'est d'œuvrer pour que chaque citoyen soit traité comme un citoyen à part entière, quelles que soient ses appartenances.

Conclusion:-

Au cœur des stigmatisations ethniques dans le contexte du terrorisme se trouve une confrontation identitaire, conséquence d'un désir de reconnaissance qui peut se révéler pathologique au regard des contradictions qu'il draine. La peur ou l'angoisse créées par les manifestations de l'extrémisme violent obligent à mener des réflexions dans le but de prévenir ou de penser les mesures visant à corriger les injustices que ces stigmatisations induisent. Les mutations du monde actuel ont conduit à un niveau où les individus et les communautés sont de plus en plus conscients de leurs droits, et donc très sensibles à toute tentative de leur violation, de leur méconnaissance. Dans ce sens, « les populations africaines semblent parvenir à un point de non-retour en matière d'exigence des libertés individuelles » et collectives. La diplomatie préventive, en prenant appui sur les théories de la reconnaissance, constitue le cadre idéal pour penser la gestion des droits des communautés, « en les arrimant aux besoins réels et quotidiens des citoyens » (K. A. Aziale, 2022, p. 133).

Références Bibliographiques:-

1. APTER David, 1988, Pour l'État, contre l'État, Paris, Economica.
2. Assemblée générale Conseil de sécurité, 1992, Agenda pour la paix. Diplomatie, maintien de la paix, Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la déclaration adoptée par la Réunion au sommet du Conseil de sécurité le 31 janvier 1992.
3. AZIALE A. Komlanet DADJA Essolizam, 2022, Diversité ethnique et identité nationale en Afrique, dans Uirtus, Revue internationale des Langues et Sciences sociales, Vol. 2, N°2, août 2022 ISSN 2710-4699 Online, p. 13-23.
4. AZIALE A. Komlan, 2022, Philosophie, société et engagement en Afrique, Paris, L'Harmattan.
5. BARTH Fredrik, 1969, Ethnic Groups and Boundaries, Boston, Little Brown.
6. BATIBONAK Paul et BATIBONAK Sariette, Géolocalisation des terrorismes en corrélation avec les ressources minérales en Afrique : Réflexion théorique sur coïncidences, récurrences et persistances P r, in Revue Africaine sur le Terrorisme, Volume 11 • N° 3 • Décembre 2021.
7. BERTRAND Maurice, 1997, Vers une stratégie de prévention des conflits, Politique étrangère, Paris Printemps.
8. Département fédéral des Affaires étrangères, 2008, ABC de la diplomatie, Berne.
9. FERRARESE Estelle, 2009, Qu'est-ce qu'une lutte pour la reconnaissance ? Réflexions sur l'antagonisme dans les théories contemporaines de la reconnaissance. Politique et Sociétés, 28(3), 101-116. <https://doi.org/10.7202/039006ar>.
10. HONNETH Axel, 2002, La lutte pour la reconnaissance, Paris, Cerf.
11. KANT Emmanuel, 2002, Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique, Trad. Philippe Folliot, Québec, édition électronique réalisée par Philippe Folliot.
12. KOUANDA Assimi, 1989, La religion musulmane : facteur d'intégration ou d'identification ethnique, in Chrétien Jean-Pièrre et Prunier Gérard, Les ethnies ont une histoire, Paris, Éditions Karthala.
13. MAALOUF Amin, 1998, Les identités meurtrières, Paris, Éditions Grasset & Fasquelle.

14. MARTINIELLO Marco, 1995, L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines, Paris, PUF.
15. MBONABUCYA Jean Baptiste, 1998, Ethnicité et conflit ethnique: Approches théoriques. En perspective de l'analyse du conflit des rwandais, Mémoire de Licence en Sociologie, Genève.
16. MERCIER Paul, 1961, « Remarques sur la signification du "tribalisme" actuel en Afrique noire », Cahiers internationaux de sociologie, vol. XXI, juil.-dec., p. 61-80.
17. TAYLOR Charles, 1997, Multiculturalisme. Différence et démocratie, Paris, Flammarion.
18. SEN Amartya, 2007, Identité et violence, Paris, Odile Jacob.